YERRES

HÔTEL DE VILLE

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture
le 9.5.08 et de la publication
le 13.5.08
Le Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.74
N/Réf. : NDA/CS/NLB

Arrêté n° 2008/219
(série A)

OBJET : Délégation de signature durant l'absence de M. Cédric SENLY, Directeur Général des Services, à M. Christophe MARET, Directeur Général Adjoint des Services.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-19,

VU l'arrêté n° 2008/183 (Série A) du 15 avril 2008 accordant à Monsieur Cédric SENLY, délégation à l'effet de signer les engagements de dépenses jusqu'à 1500 € (mille cinq cents euros)

CONSIDERANT que Monsieur Cédric SENLY est empêché durant la période du 13 au 16 mai 2008 inclus,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Christophe MARET, Directeur Général Adjoint des Services, remplace M. Cédric SENLY, Directeur Général des Services durant la période du 13 au 16 mai 2008 inclus pour la signature des engagements de dépenses de la commune jusqu'à 1500 € (mille cinq cents euros).

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis :
- à Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- à Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- aux intéressés.

Fait à Yerres, le 6 mai 2008

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98